



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit de l'Union européenne

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Mention : Droit de l'Union européenne

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004428

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la *formation* est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg, Université du Luxembourg et Université de Berlin (Freie Universität).

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplôme avec l'Université de Berlin (Freie Universität) pour la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*

Présentation de la mention

La mention *Droit de l'Union européenne* est une formation générale et globale au droit de l'Union européenne. Elle permet d'acquérir diverses aptitudes méthodologiques et techniques : autonomie dans la recherche et le raisonnement, utilisation d'une langue étrangère dans le traitement d'un dossier et la recherche d'emploi, module spécifique d'insertion professionnelle, préparation spécifique à la poursuite des études doctorales. Elle approfondit les connaissances théoriques, pratiques et stratégiques du droit de l'Union européenne dans un cadre interactif. Elle favorise l'analyse des liens entre le droit et l'économie ainsi que les produits de santé.

Située dans un environnement géographique, institutionnel et historique fort favorable à l'étude de la construction européenne, cette mention est organisée en cinq spécialités : *Contentieux européen*, *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*, *Droit et politiques de l'Union européenne*, *Droit international et européen des affaires*, *Droit pénal de l'Union européenne*. Elle ouvre un large éventail de débouchés vers divers métiers de cadres dans les secteurs privé et public et vers le secteur de la recherche en vue de l'obtention d'un doctorat.

Synthèse de l'évaluation

• Appréciation globale :

Le découpage en cinq spécialités de cette mention permet de couvrir les différentes dimensions du droit de l'Union européenne.

Cette mention bénéficie d'un ancrage historique et géographique à proximité des institutions européennes tant à Strasbourg qu'au Luxembourg. Ce contexte global est bien exploité à travers la coopération avec des universités voisines tant française (Université de Lorraine) qu'étrangères (Université du Luxembourg, Université de Berlin - Freie Universität -). Le double diplôme dans la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe* organisé avec l'Université de Berlin apparaît judicieux. Si la pertinence de la délocalisation de la spécialité *Contentieux européen* au Luxembourg est évidente, une vigilance particulière est nécessaire à l'égard de sa pérennité à moyen et à long termes au sein de la mention ici portée par l'Université de Strasbourg (UDS). Le choix offert entre la voie des professions non universitaires et celle de la recherche universitaire bénéficie d'unités et de modules d'enseignement adaptés. La participation d'intervenants issus du secteur public et du secteur privé et l'adossement à des centres de recherche reconnus (Centre d'études internationales et européennes - EA 3994 - et Institut de recherche Carré de Malberg - EA 3399 - principalement) garantissent la solidité de la formation.

La mention est globalement bien pensée. Les cinq spécialités sont consacrées à des thèmes attractifs. Elles sont articulées rationnellement en limitant les chevauchements et en permettant des mutualisations internes et externes à la mention : à signaler particulièrement la coopération avec l'Institut d'études politiques (IEP), ainsi qu'avec la Faculté de pharmacie. Toutefois, cet assemblage soulève, à la marge, des questions de cohérence et de clarté. Le dispositif de pilotage est bon : l'équipe de pilotage formée de professeurs reconnus dans les thématiques des spécialités est solide. Elle est assistée d'un comité de pilotage élargi à des universitaires extérieurs et à des membres issus des secteurs privé et public, dont certains anciens diplômés de la mention. Cependant, l'évaluation de la formation par les étudiants reste limitée. La politique des stages n'est pas formellement institutionnalisée, mais elle semble bien rodée avec la responsabilisation des étudiants et la mise à disposition d'un réseau de partenaires.

La présence d'étudiants étrangers et d'étudiants venus des IEP manifeste l'attractivité de la mention. Toutefois, celle-ci ne semble pas répartie de façon égale entre les spécialités. La politique de suivi des étudiants n'étant pas établie, l'appréciation exacte du devenir des étudiants est difficile. Le faible taux de 2 % de poursuite en doctorat interpelle dans cette mention à double vocation professionnelle et recherche.

• Points forts :

- L'attractivité des thématiques de la mention notamment la couverture des différentes dimensions du droit de l'Union européenne.
- La qualité de la méthodologie, des objectifs et des équipes pédagogiques.
- L'importance donnée à l'acquisition de compétences transversales et aux relations avec les milieux professionnels en lien avec l'Union européenne.

• Points faibles :

- Des recouplements avec la mention *Droits européens*.
- Le risque de déséquilibre d'attractivité entre les spécialités et entre le parcours professionnel et le parcours recherche.
- Un dossier peu clair sur les partenariats internationaux.
- L'insuffisance du dispositif d'évaluation par les étudiants.
- Le caractère incomplet des informations sur le suivi des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

L'équilibre d'attractivité entre les spécialités pourrait être amélioré. Une politique d'amélioration de la poursuite d'études en doctorat pourrait être mise en place. Une réflexion sur une meilleure articulation entre le M1 et le M2 serait bienvenue. Les moyens facilitant un dispositif d'évaluation par les étudiants et le suivi du devenir et de l'insertion professionnelle des diplômés devraient être mis en place.

Il conviendrait également de clarifier le positionnement de cette mention au regard de la mention *Droits européens* avec laquelle existe une redondance potentielle, en particulier entre les spécialités *Droit européen économique* et *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*. La co-existence de deux mentions distinctes ne se

justifie pas nécessairement. Il conviendrait de porter une attention plus soutenue à la qualité du dossier et aux renseignements attendus.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION
(fourni par l'établissement)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1					
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				56	61
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)					
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant				2	3
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				75%	
Taux de poursuite en doctorat				2%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1	M2			
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention					

Appréciation par spécialité

Contentieux européen

• Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université du Luxembourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Université du Luxembourg

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

• Présentation de la spécialité :

La spécialité *Contentieux européen* est délocalisée au Luxembourg. Elle est organisée en coopération avec l'Université du Luxembourg et l'Université de Lorraine. Elle permet d'acquérir toutes les compétences théoriques et techniques du raisonnement contentieux et de la maîtrise de dossiers contentieux. Elle forme des futurs spécialistes de niveau cadre supérieur du contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne et les juridictions qui la composent.

• Appréciation :

Cette spécialité, bien placée dans le paysage national et européen des offres de formation similaires, est totalement tournée vers la pratique contentieuse. Elle tire sa force de la proximité géographique avec la Cour de justice de l'Union européenne, de la coopération entre les trois universités de Strasbourg, du Luxembourg et de Lorraine et de la participation de membres de la Cour de justice à la formation. Elle bénéficie d'un comité de pilotage composé de représentants des trois universités, mais l'organisation et le fonctionnement pédagogiques n'apparaissent pas clairement. Malgré la vocation « pratique » affichée de cette spécialité, l'absence d'indication de politique de formation à et par la recherche ne correspond pas au standard d'une formation universitaire. De par ses objectifs de pratique contentieuse, elle s'appuie aussi sur des partenariats forts avec les institutions européennes et des cabinets d'avocats spécialisés dans le contentieux de l'Union européenne et attire des étudiants de différentes nationalités, sans que nous ne disposions de données précises. On regrette l'absence d'indications sur le devenir professionnel des étudiants.

• Points forts :

- La délocalisation à proximité du siège de la Cour de justice de l'Union européenne.
- Les partenariats de stage avec les institutions européennes et les professions judiciaires du contentieux de l'Union européenne.

• Points faibles :

- L'absence d'indications de politique de formation par et à la recherche.
- Le manque de clarté sur l'organisation et le fonctionnement ainsi que sur le devenir des étudiants.
- Dossier très mal renseigné sur le contenu des unités d'enseignement et la composition de l'équipe pédagogique.
- Un intitulé trop large par rapport aux objectifs très précis de la spécialité.
- Dossier peu clair sur la nature des éventuels partenariats : existence d'une co-habilitation avec l'Université de Lorraine, délocalisation ou double diplôme avec l'Université du Luxembourg.

Recommandations pour l'établissement

L'intitulé de cette spécialité *Contentieux européen* pourrait être révisé pour être mis en adéquation avec son objet qui est le contentieux devant les juridictions de l'Union européenne. Une accentuation de la dimension recherche pourrait être apportée. Une politique d'évaluation par les étudiants et de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés serait la bienvenue. Les partenariats devraient être explicités.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Droit de l'économie et de la régulation en Europe

• Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés)

Université de Strasbourg, Université de Berlin.

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Université de Berlin (Freie Universität)

• Présentation de la spécialité :

Cette spécialité originale forme des juristes de haut niveau dans les secteurs économiques de rencontre entre opérateurs privés et opérateurs publics. Construite dans un esprit de pluridisciplinarité, elle mêle le droit national, le droit européen, l'économie et la gestion. Dans ce mélange de l'analyse juridique et de l'analyse économique, elle revendique une double finalité professionnelle et recherche. Elle permet de suivre des enseignements dispensés à Strasbourg et à Berlin dont certains sont en langue anglaise.

• Appréciation :

En mariant de façon originale l'approche juridique et l'approche économique d'un secteur clé de l'espace économique dans l'Union européenne, la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe* occupe judicieusement une bonne place parmi les formations régionales et nationales similaires. Le partenariat avec l'Université de Berlin renforce cette particularité. En donnant une importance non négligeable à l'acquisition de compétences transversales, en s'appuyant sur des centres de recherche reconnus et en nouant un impressionnant partenariat avec les professionnels des secteurs de rencontre entre opérateurs privés et opérateurs publics, elle offre une formation adaptée à ses objectifs. Le dispositif de pilotage faisant intervenir des professeurs extérieurs à l'Université de Strasbourg et des professionnels non universitaires est gage de perfectionnement. Il pourrait être enrichi par un dispositif d'évaluation par les étudiants et des moyens de suivi de l'insertion professionnelle de ceux-ci.

• Points forts :

- L'approche pluridisciplinaire.
- L'importance accordée à l'acquisition des compétences transversales et la forte participation des professionnels du périmètre de la spécialité.
- La coopération internationale avec Berlin.

• Points faibles :

- Positionnement pas complètement clair par rapport à la spécialité *Droit européen économique* de la mention *Droits européens*.
- L'insuffisance du dispositif d'évaluation par les étudiants et de suivi de leur insertion professionnelle.

Recommandations pour l'établissement

La mise en place d'un double dispositif d'évaluation par les étudiants et de suivi de leur insertion professionnelle serait un gage de perfectionnement.

Il conviendrait également de clarifier le positionnement de cette spécialité au regard de la spécialité *Droit européen économique* de la mention *Droits européens*.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.

Droit et politiques de l'Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Destinée à l'acquisition de la maîtrise de l'analyse académique de dossiers pratiques, d'une langue étrangère dans le traitement des dossiers de droit et de politiques de l'Union européenne, de compétences transversales nécessaires à la recherche d'emploi et à la poursuite des études doctorales, cette spécialité est organisée en deux parcours distincts : un parcours généraliste *Droit de l'Union européenne* et un parcours spécialisé de *Droit des produits de la santé en Europe*.

- Appréciation :

La spécialité *Droit de l'Union européenne* est une formation qui a toute sa place dans les formations de l'Université de Strasbourg et bénéficie d'un historique fort tant au niveau local qu'au niveau national. L'articulation d'un parcours généraliste et d'un parcours hautement spécialisé n'apparaît pas très cohérente et semble artificielle. Si la composition des équipes pédagogiques pour ces deux parcours est solide, l'effectif d'ensemble apparaît insuffisant au regard du nombre de matières proposées et le nombre quasi-nul d'intervenants extérieurs constitue une faiblesse certaine. De même, si l'accueil d'étudiants étrangers parmi les effectifs étudiants est un gage d'une ouverture à l'international, l'insuffisance d'indications à propos de la coopération avec des universités européennes (mention ici de Zürich, mais qui n'est pas une université d'un Etat membre de l'Union européenne) soulève des interrogations.

- Points forts :

- La généralité des offres qui couvrent les différentes dimensions du droit de l'Union européenne.
- L'adéquation des compétences de l'équipe pédagogique avec les objectifs de la spécialité.
- L'originalité du parcours *Droit des produits de la santé en Europe* et la collaboration ancienne avec la pharmacie.

- Points faibles :

- La co-existence d'un parcours généraliste et d'un parcours ultra-spécialisé.
- Le nombre limité de l'effectif pédagogique et des intervenants extérieurs pouvant nuire à la qualité pédagogique des enseignements.
- Le peu d'informations sur le dispositif d'évaluation par les étudiants et de suivi de leur insertion professionnelle.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la cohérence de la spécialité au regard de la présence de deux parcours très différents. Compte tenu de son originalité, le parcours *Droit des produits de la santé en Europe* pourrait être transformé en une spécialité autonome si les flux d'étudiants sont suffisants. Toutefois, la faiblesse du nombre des effectifs pédagogiques internes et externes à l'Université de Strasbourg impliquerait un élargissement souhaitable. L'établissement gagnerait à mettre en place un dispositif d'évaluation par les étudiants et un suivi de leur insertion professionnelle.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Droit international et européen des affaires

• Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

• Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit international et européen des affaires* permet, au sein de cette mention, une ouverture spécifiquement orientée vers le droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le droit fiscal et le droit des sociétés. Elle a une double vocation professionnelle et recherche. Elle est dotée d'un dispositif pédagogique adapté à travers des modules d'acquisition de compétences transversales et d'un adossement à un centre de recherche reconnu, elle comporte des unités mutualisées avec la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*.

• Appréciation :

Cette spécialité tournée particulièrement vers la dimension économique et commerciale de l'Union européenne permet opportunément d'appréhender celle-ci dans sa pluridisciplinarité. En plus d'une acquisition des connaissances relatives au droit économique et au droit du marché de l'Union européenne, elle aborde de façon proportionnée les aspects fiscaux, les aspects commerciaux tant internes qu'externes à l'Union. Bien positionnée tant au niveau régional qu'au niveau national, cette spécialité est encadrée par une bonne équipe pédagogique enrichie par des intervenants extérieurs. Sa politique pédagogique semble répondre à sa double vocation professionnelle et recherche. Bien qu'accueillant des étudiants étrangers qui forment la moitié de ses effectifs, elle gagnerait néanmoins à établir des coopérations avec des universités étrangères. On peut regretter l'insuffisance du dispositif d'évaluation qui n'intègre pas une évaluation par les étudiants et la faiblesse des moyens de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.

• Points forts :

- Une thématique et une approche qui couvrent bien les objectifs de la spécialité.
- La solidité de l'équipe pédagogique et la mutualisation avec la spécialité *Droit de l'économie et de la régulation en Europe*.
- Le dispositif pédagogique dans l'articulation de la finalité professionnelle et de la finalité recherche.

• Points faibles :

- L'insuffisance d'informations quant à l'attractivité à moyen terme.
- L'insuffisance du dispositif d'évaluation par les étudiants et de suivi de leur insertion professionnelle.

Recommandations pour l'établissement

L'établissement gagnerait à mettre en place un dispositif d'évaluation par les étudiants et de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés. Cela pallierait également les lacunes concernant les indicateurs d'attractivité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Droit pénal de l'union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit pénal de l'Union européenne* tend à la maîtrise par les étudiants des différents aspects du droit pénal de l'Union européenne et des interactions de celui-ci avec différentes politiques et aspects relatifs à la sécurité : immigration, lutte contre le blanchiment, politiques extérieure et intérieure de l'Union européenne ; lien avec la Convention européenne des droits de l'homme. Certaines de ses unités d'enseignement (UE) sont mutualisées avec la spécialité *Droit pénal et sciences criminelles* du master mention *Droit public et droit privé* et la spécialité *Lutte contre la criminalité organisée dans sa dimension économique et financière* du master mention *Droit des affaires* de l'Université de Strasbourg (UDS).

- Appréciation :

Cette spécialité est bien placée dans les formations de l'UDS et peut revendiquer une originalité au niveau national. Ayant une double finalité professionnelle et recherche, elle bénéficie du bon dispositif offert par la mention (unité d'enseignements méthodologiques, rédaction du mémoire ou stage). Son équipe pédagogique composée d'universitaires et d'intervenants extérieurs est en adéquation avec les objectifs de la spécialité. L'ambition de former des étudiants pour devenir des spécialistes d'une matière en émergence comme le droit pénal de l'Union européenne est louable. L'intitulé de la spécialité s'avère trop réducteur au regard du contenu des UE (plusieurs matières ne portent pas sur le droit pénal). Compte tenu de son objet, la spécialité gagnerait à développer des coopérations avec des universités étrangères. Son dispositif d'évaluation pourrait être complété par la mise en place d'une évaluation étudiante et un suivi des étudiants.

- Points forts :

- Un programme pédagogique attractif et original.
- L'adéquation des compétences de l'équipe pédagogique avec les objectifs de la formation.
- Le dispositif pédagogique et méthodologique d'insertion professionnelle et de recherche d'emploi.

- Points faibles :

- Le décalage de l'intitulé et du contenu de certaines UE.
- L'insuffisance du dispositif d'évaluation et de suivi des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur l'adéquation de l'intitulé de la spécialité et du contenu de ses enseignements devrait être menée. Il serait souhaitable de compléter le dispositif d'évaluation par l'évaluation étudiante. L'établissement pourrait développer le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



Observations de l'établissement

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

Objet : Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-076

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Droit de l'Union européenne

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA130004428

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Pas de réponse.